



C.C.A.S. • K.O.S.G.  
Langonnet • Langoned

mise en ligne le 13 avril 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
LANGONNET – 56630

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 056-265600965-20230329-03\_2023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 29 MARS 2023

Délibération n° 02/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 11

Objet : Reprise du résultat 2022

Présents: 8

Budget CCAS

Votants : 8

**L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le dix-sept mars deux mille vingt-trois.

Présents : Françoise GUILLERM, Karine LE COURANT, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Maurice COZIC, Joëlle POULICHET, Martine CIBRARIO, Jean-Bernard LE ROUX, Anne LE LIBOUX.

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'affecter le résultat au Budget primitif 2023 :

Ces résultats sont accompagnés :  
- d'un extrait du compte de gestion.

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration d'adopter la reprise des résultats suivants :

#### Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2022 :	46 580,38 €
Recettes de fonctionnement 2022 :	46 068,63 €

Déficit de fonctionnement :	-512,25 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (déficit) :	2 311,70 €

Résultat à affecter :	1 799,45 €
-----------------------	------------

#### Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2022 :	450,00 €
Recettes d'investissement 2022 :	600,00 €

Résultat d'investissement 2022 (excédent) :	150,00 €
---	----------

Résultat d'investissement antérieur reporté (excédent) :	28 824,70 €
--	-------------

Résultat d'investissement cumulé (excédent) (A) :	28 974,70 €
---	-------------

Le Conseil d'Administration constate :

- un excédent d'exploitation de 1 799,45 €
- un excédent d'investissement de 28 974,70 €

et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la reprise des résultats pour le budget primitif 2023 et l'inscription :

- au R002 (recettes d'exploitation) : 1 799,45 €
- au R001 (recettes d'investissement) : + 28 974,70 €

Pour copie conforme, la Présidente,

Françoise GUILLERM

